



PA113-LA RÉGLEMENTATION DOUANIÈRE SUR LES ALCOOLS - PART. 3/3 : MISE EN SITUATION ET CAS PRATIQUES

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Blended

Contenu pédagogique



Public visé

Cette formation s'adresse à des employés de services Régie, Comptabilité, expédition, réception, etc. dans le secteur des alcools et boissons alcooliques.



Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les apprenants seront capables de :

- quantifier les enjeux fiscaux de la filière alcool et de gérer les garanties douanières correspondantes;
- adapter les agréments douaniers à posséder afin de répondre à tout nouveau marché potentiel, et à gérer tout événement lors de la circulation des produits soumis à accises;
- remplir toutes les obligations déclaratives douanières et de réagir à tout événement.



Description

Placée immédiatement en troisième journée des modules de formation **PA111** et **PA112**, cette journée vise à mettre en application les divers points réglementaires vus précédemment.

La fiscalité applicable aux alcools et boissons alcooliques

- calcul de la fiscalité applicable aux diverses catégories fiscales de produits lors d'une mise à la consommation ;
- calcul de la fiscalité applicable aux diverses catégories fiscales de produits lors du non-apurement à destination d'un document d'accompagnement ;
- calcul des montants de garantie à mettre en place (acte d'engagement de garantie - consignation - dispense de garantie).

La réalisation des obligations déclaratives douanières

- tenue pratique de la comptabilité-matières ;
- dépôt de la déclaration récapitulative mensuelle (DRM) ;
- transmission de la déclaration annuelle d'inventaire (DAI) ;
- actions à mener lors d'une casse en cours de transport ;
- actions à mener lors d'une casse en entrepôt ;
- gestion des destructions de produits alcooliques.

La tenue de la comptabilité-matières





- détermination des agréments douaniers nécessaires pour les différents flux commerciaux (France - Union Européenne - Pays tiers) en droits suspendus ;
- détermination des agréments douaniers nécessaires pour les différents flux commerciaux (France - Union Européenne - Pays tiers) en droits acquittés ;
- détermination des documents d'accompagnement nécessaires à chaque flux de marchandise.

La gestion des documents d'accompagnement (DAE- DSA - DAES)

- la transmission du relevé de non-apurement (RNA) ;
- la gestion des admis bien que non-conformes ;
- la gestion des refus partiels ou totaux ;
- la gestion des rejets.

La déclaration annuelle d'inventaire (DAI)

- la définition ;
- le calcul des taux de perte ;
- le traitement comptable des différences ;
- les demandes d'admission en décharge.

N.B. : Formation complémentaire

- réf. PA111 "*La réglementation douanière sur les alcools - Part. 1/3 : Les principes généraux*"
- réf. PA112 "*La réglementation douanière sur les alcools - Part. 2/3 : Circulation et obligations déclaratives*"

Prérequis

Aucun prérequis.

Préconisations : Avoir une expérience confirmée dans le secteur des alcools et/ou avoir suivi l'un de ces modules :

- La réglementation douanière sur les alcools - Part 1/3 : Principes généraux
- La réglementation douanière sur les alcools - Part. 2/3 : Circulation et obligations déclaratives

L'ODASCE reste à votre disposition pour toute aide au positionnement pédagogique au 01 55 34 76 80 ou contact@odasce.org.



Modalités pédagogiques

- Exposé alternant théorie et explications pratiques
- Echanges en groupe : Questions/réponses orales
- Activités : Quiz (avec correction orale et écrite) + Cas pratiques (avec correction orale et écrite)



Moyens et supports pédagogiques

Diaporama électronique projeté et support pédagogique transmis en version électronique à chaque participant.



Modalités d'évaluation et de suivi

Pendant ou à l'issue de la formation, le participant devra remplir, de manière nominative, un questionnaire d'évaluation des acquis de connaissances.